

Avis à victime de se constituer partie civile

Par **pepettelilo**, le **05/03/2015** à **19:47**

bonjour,

je viens de recevoir un avis à victime de se constituer partie civile suite à une plainte sur ma fille mineur pour diffusion d'image à caractère pornographique

ma question : est ce que je suis obligée de répondre à cette avis ? ma fille est elle obligée de se présenter au tribunal et de répondre aux questions qui lui seront posées ?

si je ne donne pas suite, est ce que je risque une amende?